

Addendum aux spécifications techniques
pour les alimentations pulsées,
destinées aux nouveaux aimants dipôlaires du SPC

Proposition de révision de l'offre du soumissionnaire

I. Modification de la spécification technique No. I-7512/MPS/SR/B

1. Type et nombre d'alimentations (paragr. 5.1 de la spécification)

Le CERN passera commande pour 6 alimentations de type H, et invite le fournisseur à remplir la formule de soumission correspondante.

2. Programme de livraison des alimentations (paragr. 5.2 de la spécification)

Le fournisseur s'engage à livrer et mettre en opération au CERN (tests compris) la 1ère alimentation dans un délai de 9 mois à partir de la date de signature du contrat.

Tout en acceptant la mise en fabrication des autres alimentations, le CERN pose la condition de mise au point de l'ensemble de la régulation et du filtre dynamique sur un modèle (voir paragr. suivant).

De toute façon, le fournisseur s'engage à modifier toutes les alimentations, après constat de difficultés lors des tests sur la première alimentation, si celle-ci ne remplit pas les spécifications demandées, et ceci dans un délai maximum de 3 mois, la décision étant prise en accord avec le CERN au cours du 10ème mois après la commande.

Pour les autres alimentations, le fournisseur devra adopter le programme de livraison suivant (valable à partir de la date de signature du contrat):

- 3 alimentations avant le 12ème mois
- 2 alimentations avant le 14ème mois.

Nota: Le programme de livraison par poids lourd, tous les 2 mois, est maintenu.

3. Modèle

En vue des difficultés qui peuvent être rencontrées lors du développement d'alimentations du type spécifié, le CERN prévoit la possibilité de la construction d'un modèle et suggère d'utiliser une des six alimentations dans ce but, celle-ci devant être mise en état opérationnel définitif à la fin des études. Les essais devraient commencer dans le courant du 6ème mois.

Le soumissionnaire est invité à prendre position vis-à-vis de cette proposition et à indiquer si le prix de cette étude est compris dans celui des alimentations.

Alternativement, un prix séparé pour l'étude du modèle peut être indiqué (avec réduction correspondante du prix des alimentations).

4. Responsabilités techniques

Comme il est spécifié dans le paragr. 5.5 du cahier des charges et afin qu'il n'y ait aucune difficulté ultérieure, le CERN invite le fournisseur à confirmer par écrit le nom de l'ingénieur responsable et qui aura à charge toutes les parties du projet et en particulier:

- a. l'étude complète
- b. les essais sur le modèle
- c. la mise en service et les tests en usine
- d. la mise en opération et les tests au CERN,

les points c. et d. étant valables pour toutes les alimentations.

II. Variante

Afin d'estimer dans quelle mesure il serait intéressant d'augmenter la puissance des alimentations, nous demandons au fournisseur de remplir la 2ème formule de soumission, valable pour les 6 alimentations, en tenant compte des points suivants:

1. L'ensemble des caractéristiques de la spécification ne change pas.
2. Dimensionnement des alimentations (aux bornes de la charge):

I_{\max} , I_{eff}	(A)	500, 237,5
I_n	(A)	475
U_{\max} , U_n	(V)	330, 300
P_n	(kVA)	142

voir tableau 4 de la spécification.

3. Le fournisseur est invité à notifier en quelques lignes les changements principaux concernant le dimensionnement des différentes parties.

Informations supplémentaires

Le CERN demande formellement au fournisseur d'envoyer en même temps que les soumissions ci-jointes, l'ensemble des informations qui ont été demandées lors des discussions, et qui sont importantes pour l'étude technique du projet.